



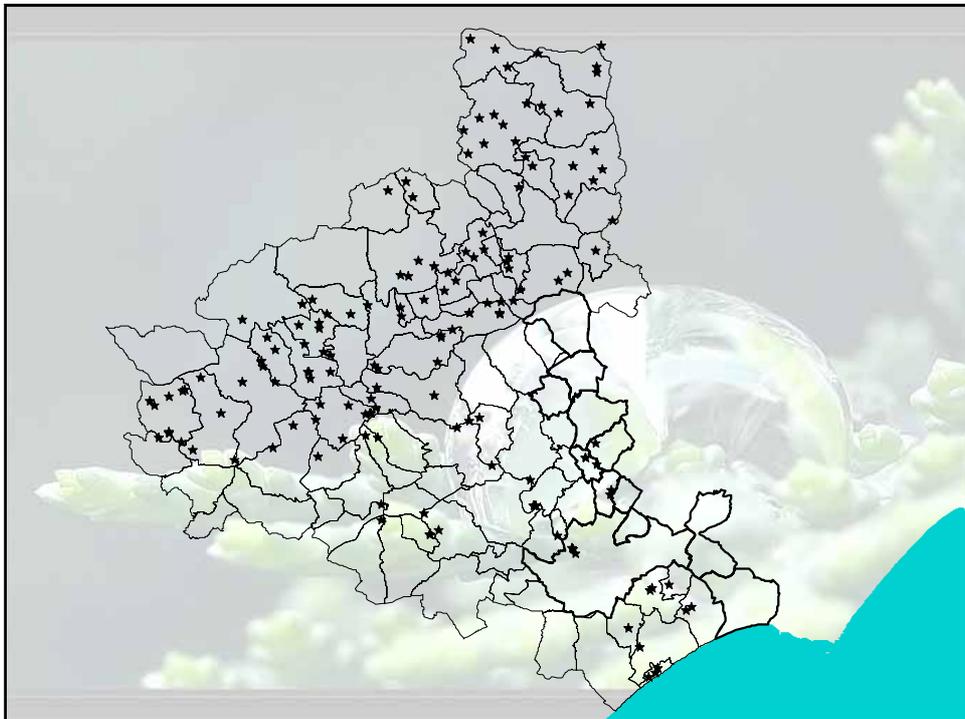
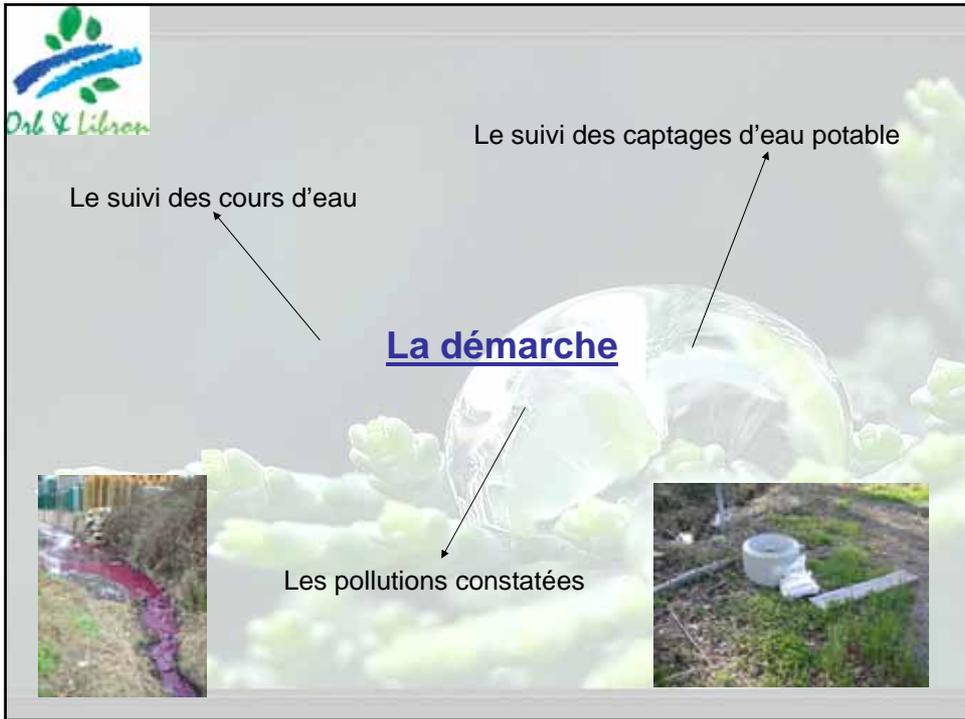
Les pollutions diffuses sur les vallées de l'Orb et du Libron

les "pesticides"



les pollutions diffuses : état des lieux

- D'après l'Institut Français de l'Environnement, on trouve des résidus de pesticides dans 96 % des eaux superficielles et dans 61 % des eaux souterraines en France. Les herbicides (désherbants) sont les composés les plus retrouvés dans les eaux.
- Parmi les 229 pesticides différents trouvés dans les eaux de surface et 166 dans les nappes, le glyphosate (principe actif d'un désherbant bien connu) et son produit de dégradation, l'AMPA, sont devenus les substances les plus préoccupantes.
- Avec le Grenelle de l'Environnement, la France a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018 et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché





les pollutions diffuses : le suivi des captages d'eau potable

- 95 captages AEP ont eu au moins une analyse « pesticides » entre 2002 et 2008
- 33 captages ont eu au moins un dépassement
- 23 communes sont concernées
- Les molécules « incriminées » : des herbicides
 - Glyphosate et AMPA
 - Diuron
 - Terbutylazine
 - Atrazine
 - Simazine



les pollutions diffuses : les normes

- Limites pour la qualité des eaux distribuées pour les pesticides et produits apparentés (métabolites)
 - 0,1 µg / l par substance (ou molécule) individualisée
 - 0,5 µg / l pour le total des substances mesurées

1 g (1 bouchon) de produit dans un cours d'eau de 1m par 1m le pollue sur plus de 10 km

Cette même bouchon fait perdre la potabilité de 3 piscines olympiques d'eau potable.



Sur les 33 captages « contaminés » :

- 16 sont dans la moyenne et basse vallée de l'Orb et dans la vallée du Libron
- 17 sont dans les hauts de bassins versants de l'Orb et de ses affluents



sur la moyenne et basse vallée de l'Orb et la vallée du Libron :

- des dépassements réguliers principalement sur les « triazines »

sur les hauts de bassins versants :

- des dépassements ponctuels principalement sur le glyphosate et l'AMPA







Les trois principaux utilisateurs de pesticides

- L'Agriculture : en France, 80 000 tonnes de pesticides par an et 70 % de part de responsabilité dans la pollution de l'eau
- Les Collectivités (Communes, Département, ...) : 1 200 tonnes par an et 15 % de part de responsabilité dans la pollution de l'eau
- Les Jardiniers « du Dimanche » 1 200 tonnes par an et 15 % de part de responsabilité dans la pollution de l'eau

















Avec des actions envisagées avec les 3 acteurs

Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, et notamment dans le cadre du programme Ecophyto 2018 du Grenelle de l'environnement

Pour éviter les pollutions ponctuelles, en créant des lieux de collecte des effluents et en les traitant

Pour promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, en sensibilisant notamment les jardiniers amateurs



***Élaboration d'une stratégie de protection
des captages AEP et des milieux
aquatiques contre les pollutions diffuses***

Objectif de la démarche

Définir et impulser une **stratégie** de reconquête de la **qualité** de la **ressource en eau avec l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires**.

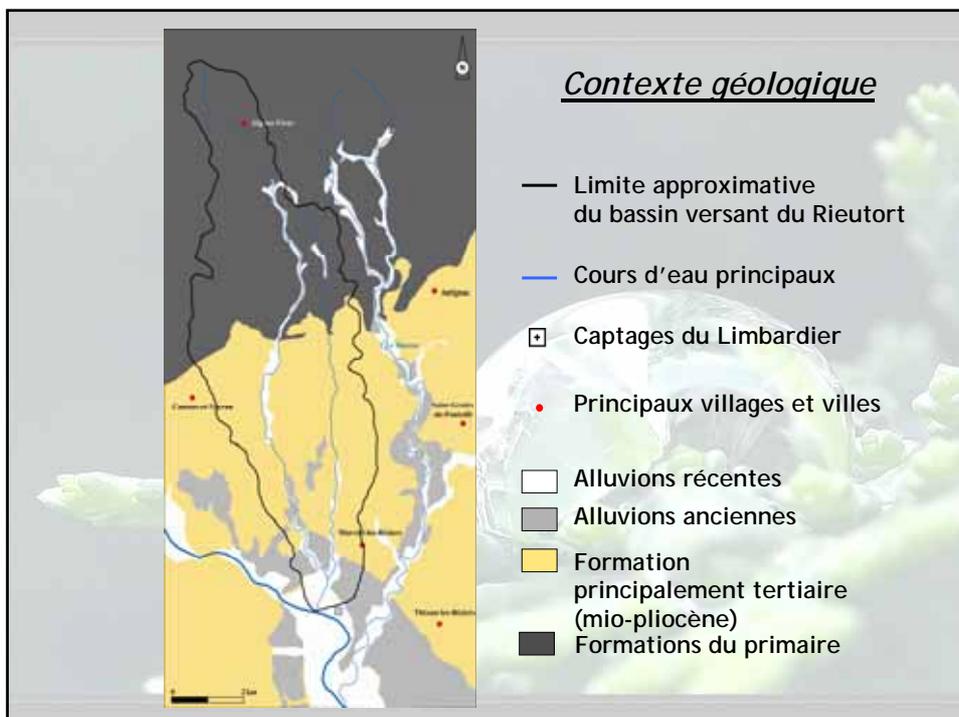
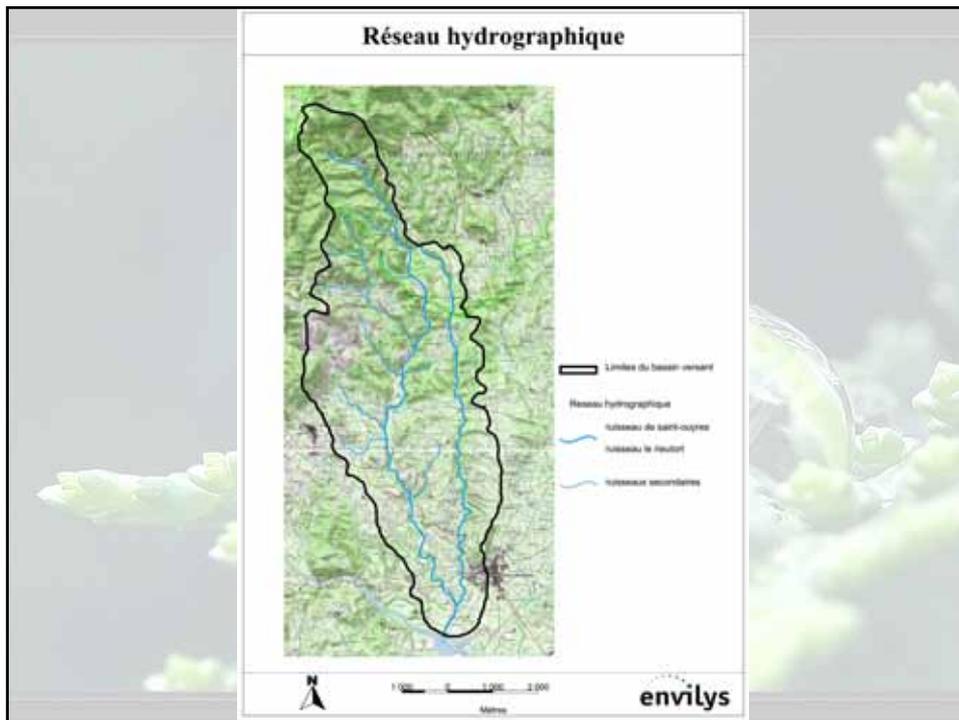
Il s'agira donc de définir un programme d'actions :

- **efficace** pour la diminution des impacts phytosanitaires,
- **adapté** aux réalités du territoire,
- **partagé** par les acteurs locaux.

Ces conditions remplies, il pourra être porté localement et durablement.

Etape 1 :

Délimitation du bassin d'alimentation du captage et cartographie de la vulnérabilité aux pollutions diffuses et ponctuelles



Campagnes de prélèvement

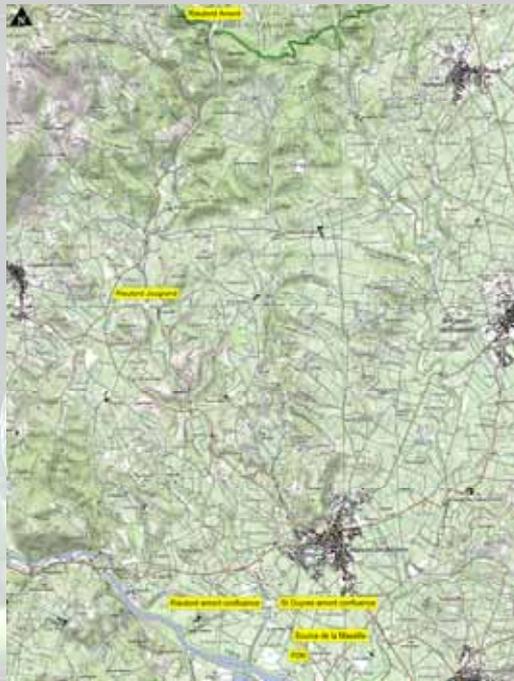
Le 08/01/08 (après 150 mm de pluie)

De l'Amont vers l'Aval :

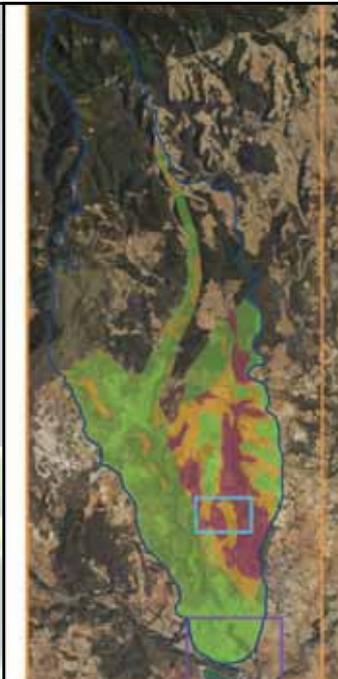
- Rieutort Amont
- Rieutort Jougrand
- Rieutort confluence St-Ouyres
- St-Ouyres confluence Rieutort
- Source de la Masette

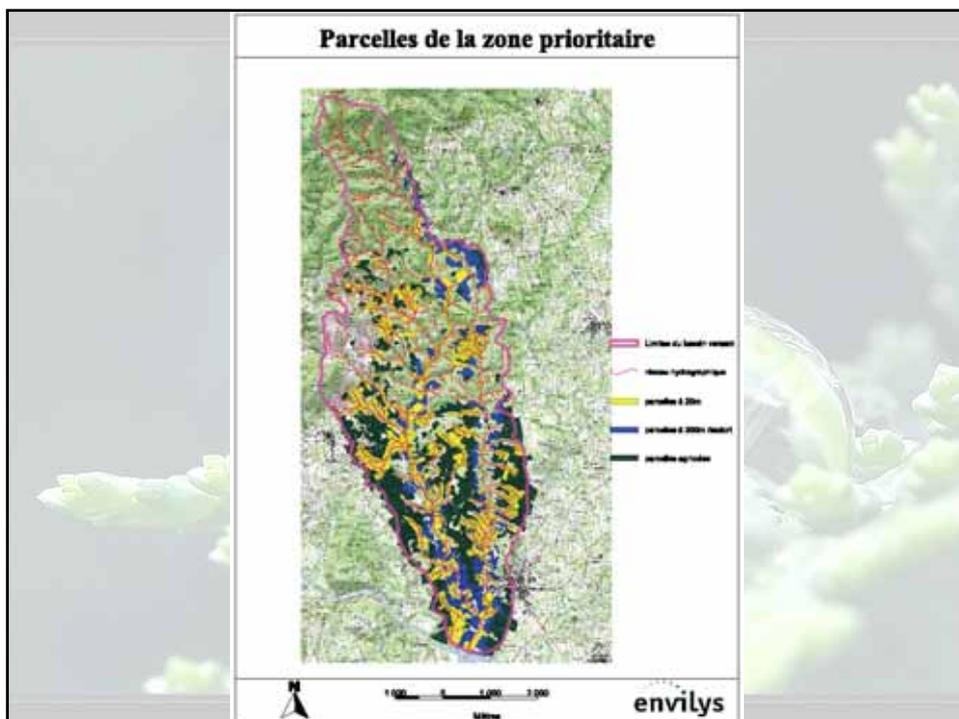
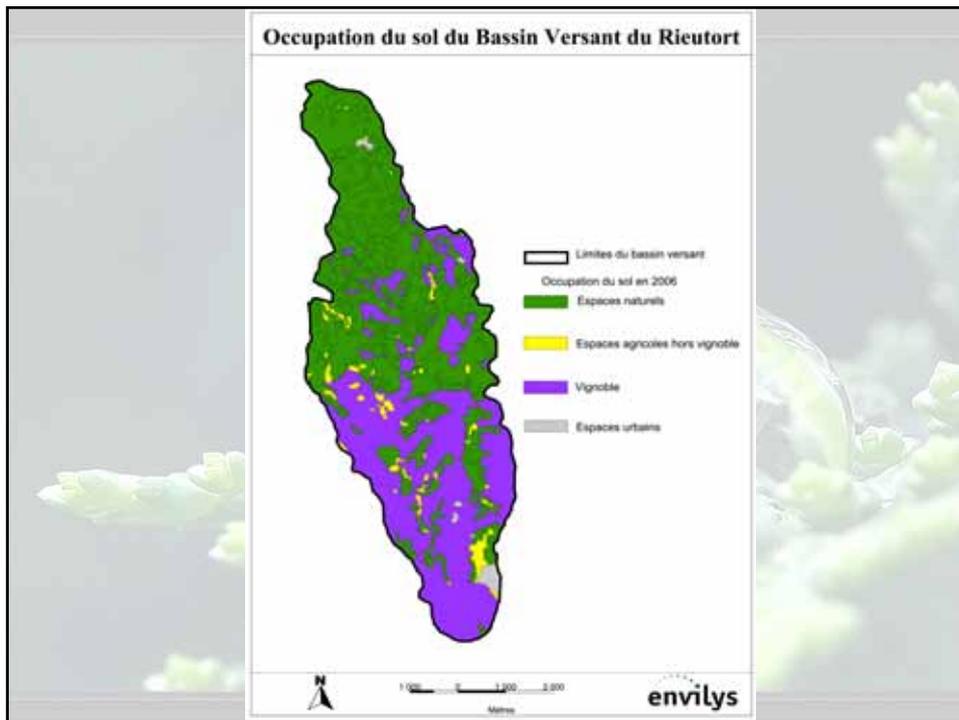
Le 20/02/2008 (40 jours après)

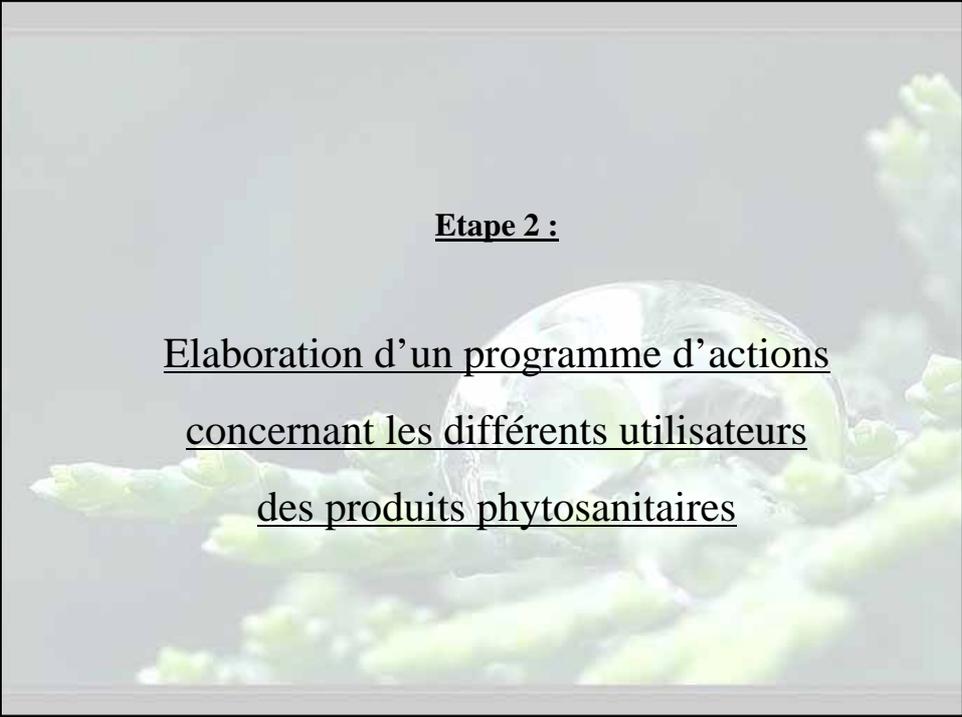
Dans le captage



Risques de transfert







Etape 2 :

Elaboration d'un programme d'actions
concernant les différents utilisateurs
des produits phytosanitaires



Le volet agricole

Un Programme d'actions

A. L'amélioration des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

- manipulation : stockage, remplissage, rinçage, et gestion des déchets :
Sur l'ensemble des exploitations du bassin
- pratiques : gestion raisonnée des interventions, pérenniser et développer le travail du sol (quand c'est possible)
- amélioration de la performance de pulvérisation : réglage et investissement dans le matériel

B. L'aménagement du bassin-versant :

- aménagements intra-parcellaires : enherbement des inter-rangs
- entretien du réseau de fossé

Le volet « collectivités »

Réalisation d'un plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

- réduire l'utilisation des pesticides et/ou atteindre le « zéro phyto » en 5 ans

- par des techniques alternatives (balayage mécanique et binage manuel)
- en tondant et débroussaillant des secteurs plus « campagnards »
- en repensant l'aménagement urbain
- en acceptant mieux la flore spontanée

Bonne implication des élus et des services techniques

Forte communication auprès des administrés

1. Le plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

- **Etape 0 : inventaire des pratiques de la commune – avec les agents du service concerné**
 - Surfaces dés herbées et pratiques de désherbage correspondantes
 - Surfaces non dés herbées
 - ↳ diagnostic initial avec une première cartographie
- **Etape 1 : définition des objectifs d'entretien - avec les élus**
 - Pourquoi dés herber ?
 - Information des habitants sur la démarche
- **Etape 2 : classement des zones à dés herber et choix des méthodes d'entretien**
 - Deux niveaux de risque : élevé ou réduit
 - Choix des méthodes de désherbage associées avec carte « méthodes d'entretien des espaces communaux »
 - manuellement, mécaniquement, paillage, plantes couvre sol, thermique, chimique
 - aide au choix des produits à utiliser (choix des spécialités commerciales en fonction du niveau de risque, selon leurs caractéristiques, ...)

- **Etape 3 : enregistrement des pratiques d'entretien de l'espace communal**
 - Interventions réalisées par les agents concernés
 - Interventions réalisées par les prestataires de service
- **Etape 4 : bilan annuel du plan de désherbage**
 - Conforter les pratiques et les objectifs
 - Réajuster les objectifs d'entretien

2. Restitution et validation du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

- Par le conseil municipal et l'équipe technique
- **Un rapport complet :**
 - État des lieux et propositions d'amélioration
 - Tableau d'identification des surfaces à désherber et préconisations d'entretien
 - Analyse des surfaces à entretenir (avant/après) et coût
 - Cartes sur plan cadastral et actualisables
 - Tableau de bord annuel de suivi des pratiques

3. Suivi de l'opération

- Suivi des pratiques du personnel pendant la première année (environ 5 demi-journées)

4. Information-formation des habitants

- **Réunion publique sur l'intérêt de la démarche des plans de désherbage communaux**
 - Conséquences des pratiques d'emploi des produits phytosanitaires sur la ressource en eau
 - Intérêt de la démarche
 - Promouvoir des méthodes de désherbage raisonné



Le volet « grand public »

Le volet « grand public »

Journées de sensibilisation des jardiniers amateurs pour un « jardinage sans pesticides »

- création d'un club local des jardiniers de France
- organisation de stages pratiques à destination du public
- mise en place d'un jardin « éducatif »

Volet sensibilisation des scolaires